

Livres

Sans fleurs, ni couronnes

Le portrait que l'auteur nous dresse de la prévention spécialisée pourrait s'apparenter à une chronique nécrologique. Les éducateurs de rue sont nés, non d'une philosophie de l'action ou d'un corpus théorique, mais de pratiques isolées aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale : occuper l'espace public de la rue et y improviser des activités pour des jeunes en danger et / ou dangereux qui en ont fait leur terrain de jeux et de vie. Cette approche innovante séduit alors comme alternative à l'internat et passe de sept clubs et équipes en 1951 à quarante-trois en 1961, deux cent soixante-trois en 1973 et six cent dix-huit en 1986. La prévention spécialisée est légalisée par l'arrêté interministériel du 4 juillet 1972 et plusieurs circulaires officialisent ses principes d'intervention : la libre adhésion (le jeune peut accepter ou non l'accompagnement proposé), l'absence de mandat nominatif (de la part ni du juge ni de l'Aide sociale à l'enfance), l'anonymat (aucune

identité ne peut être communiquée) et la non-institutionnalisation (un relais doit être pris en cas de pérennisation).

Quand elle s'implante sur un territoire, l'équipe commence par se montrer, en y déambulant, tentant de se faire accepter par les jeunes qui y vivent. Cette présence physique au quotidien offre une disponibilité et une écoute potentielle, permettant d'affiner par touches successives la connaissance des problématiques et favorisant la co-construction d'un diagnostic avec les habitants et les partenaires institutionnels. C'est ensuite que l'équipe cherchera avec les jeunes concernés les réponses possibles à leurs difficultés d'insertion.

Mais la prévention spécialisée ploie sous les coups de boutoir. La décentralisation de 1985 l'a fait passer sous le contrôle des élus du conseil départemental, qui lui demandent des comptes, exigeant la visibilité de l'action menée. La loi de 2002 confirme cette attente, lui imposant comme

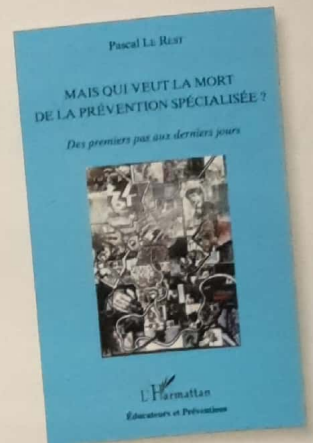
à toute structure médico-sociale une évaluation interne et externe. Les violences urbaines de 2005 incitent l'État à attendre qu'elle règle les problèmes de l'enfance délinquante, faisant basculer son paradigme de l'éducatif vers le répressif. Puis vient la commande de pallier les effets pervers de la dégradation des cités les plus pauvres. Aujourd'hui, l'éducateur de rue est sollicité comme auxiliaire des services de renseignement, face à la radicalisation et au terrorisme. La confiance tissée avec patience et bienveillance avec la population risque de ne pas y survivre.

Jacques Trémintin

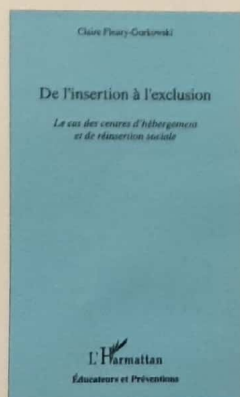
**MAIS QUI VEUT LA MORT
DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE ?**

Pascal Le Rest,

Éd. L'Harmattan, 2019 (210 p. - 22,50 €)



Exclure les exclus



COMMENT comprendre qu'une structure dédiée à la lutte contre l'exclusion la pratique elle-même ? L'auteure s'y essaie avec pertinence. Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ont pour fonction l'accueil, le soutien et l'accompagnement d'adultes sans logement, avec ou sans ressources, présentant des difficultés d'adaptation à la vie active et d'insertion sociale et professionnelle. Le fondement de l'action menée ? Leur permettre d'accéder dans les meilleurs délais à un logement et un travail de droit commun. Mais ils sont soumis à une injonction paradoxale : ils doivent se montrer le plus autonomes possible tout en se soumettant au dispositif proposé. Or l'errance produit un état psychique bardé de mécanismes de défense amenant

souvent à fuir une relation d'aide jugée plus ou moins menaçante. Nombre de professionnels se sentent impuissants et démunis face à l'échec de leur action, dû au manque d'adhésion minimale attendue. Mais loin de remettre en cause leur pratique, ils sont prompts à incriminer la responsabilité personnelle des personnes accompagnées, accusées de ne pas respecter le contrat de séjour, d'abandonner le lieu d'hébergement ou encore de manquer de façon grave et répétée au règlement de fonctionnement. Ce qui revient à répondre en miroir aux problématiques de l'exclusion.

J. T.

DE L'INSERTION À L'EXCLUSION

LE CAS DES CHRS - Claire Fleury-Gorkowski,

Éd. L'Harmattan, 2019 (179 p. - 19 €)